



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 331

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la politique qu'entend conduire le Gouvernement en matière d'emploi pour les chômeurs âgés de quarante ans et plus. Si l'emploi des jeunes est une préoccupation forte qui appelle la mise en oeuvre de moyens énergiques, il ne faut pas pour autant oublier et laisser sur le chemin les demandeurs d'emplois ayant atteint un certain âge qui connaissent d'énormes difficultés pour retrouver un travail et pour se réinsérer dans la vie active. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les mesures précises et incitatives qu'elle compte prendre afin de favoriser l'embauche et la reconversion des demandeurs d'emploi âgés de quarante ans et plus.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi de plus de quarante ans. La politique de l'emploi définie par le Gouvernement répond à deux objectifs majeurs : orienter les efforts de l'Etat en faveur du développement de l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Les mesures prises récemment dans le cadre du programme « les nouveaux emplois - nouveaux services » destinés aux jeunes et la réduction du temps de travail répondent à cette volonté de favoriser la création d'emplois. Toutefois, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, le programme de prévention et de lutte contre les exclusions défini par le Gouvernement complète cette politique de l'emploi par une prise en compte des situations de grave précarité et des difficultés freinant l'accès à l'emploi. Les mesures prévues dans ce cadre visent à renforcer et développer les dispositifs pour les personnes qui n'ont pas directement accès aux entreprises. Les mesures d'aide à l'emploi destinées aux chômeurs de longue durée et aux personnes en difficulté, maintenues en 1998, seront renforcées, notamment grâce à un accompagnement vers l'emploi. Les demandeurs d'emploi de longue durée peuvent également bénéficier des stages d'insertion et de formation. A titre expérimental, le contrat de qualification offert jusqu'alors aux jeunes de moins de vingt-six ans va être étendu aux adultes au chômage depuis plus de six mois, lorsque l'inadéquation de la qualification ou le défaut de qualification constituent des difficultés d'accès à l'emploi. L'ANPE met à disposition des demandeurs d'emploi des outils en accès libre pour faciliter la recherche d'emploi, tels les logiciels de rédaction des curriculum vitae. Elle peut offrir une gamme de prestations visant à faciliter l'accès à l'emploi, par des ateliers de recherche d'emploi ou d'élaboration du projet d'accès à l'emploi formulé par le demandeur, ou par des actions d'évaluations.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 331

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2200

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3414